

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/23

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Grégory VAIZAND, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026		Présents :BERDAGUE Patrick, BIZOUERNE Louis, BONNETAIN Maël, CARDON Barbara, COLLANGES André, CROZIER Alain, DALLERY Anne-Marie, GODARD-PERRIN Marion, LABONNE-NOLLET Laurie, LAROCHE Daniel, LAVENIR Christian, PASQUIER Caroline, POISEUIL Pascale, RENAUD Mélanie, ROY Eva, VAIZAND Grégory, VIOLET Benoît
Nombre de Membres en exercice :	19	
Nombre de Membres présents :	17	
Nombre de suffrages exprimés :	16	
Votes Pour :	16	Procurations : BENMERIDJA Marie Claude à A. COLLANGES, FAUCHON Baptiste à M. BONNETAIN
Votes blancs	3	
Abstentions :	0	Excusé :

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : Mélanie RENAUD

Objet : Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (bulletins blancs ou nuls) :3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

D2026/52



A obtenu :

- Liste conduite par Monsieur Daniel LAROCHE : **seize voix**

La liste conduite par Monsieur Daniel LAROCHE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Daniel LAROCHE, premier adjoint
- Marion GODARD-PERRIN, deuxième adjointe
- André COLLANGES, troisième adjoint
- Mélanie RENAUD, quatrième adjointe
- Benoît VIOLET, cinquième adjoint

Acte télétransmis au contrôle de légalité le *24/03/2026*

Acte publié sur le site internet le *26/03/2026*

Acte contresigné le

Le Maire,

Le Maire, Grégory VAIZAND



Le/La secrétaire de séance,



D2026/53



ANNEXE : BULLETIN DE CANDIDATURE

1. Daniel LAROCHE
2. Marion GODARD-PERRIN
3. André COLLANGES
4. Mélanie RENAUD
5. Benoît VIOLET

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le



ID : 071-217101336-20260320-D202623-DE